

Image not found or type unknown



Indemnités de chômage pour un journaliste

Par **LeoNanouk**, le **11/04/2019** à **11:15**

J'étais journaliste et j'ai été licencié suite à un conflit avec mon employeur et une médiation aux Prud'hommes. C'est moi qui avait initié la procédure. En tant que journaliste, je bénéficiais d'un abattement de 30 % pour le calcul de mes cotisations sociales. A Pôle Emploi, il m'a été dit : "vous ne cotisiez que sur 70 % de votre salaire, vous n'aurez que 70 % des allocations". Est-ce normal ?